

Département	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du	
CALVADOS	DU CONSEIL SYNDICAL
*****	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin, le Syndicat Intercommunal du Golf de Cabourg-Varaville composé de 12 membres en exercice, dûment convoqués le treize juin, s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Cabourg, sous la Présidence de Patrick THIBOUT, Vice-Président. <u>Etaient présents :</u> Commune de Cabourg : Anne-Marie DEPAIGNE, François BURLOT, Sylvaine BICARD, Nicole BOUGRAIN. Commune de Varaville : Patrick THIBOUT, Pierre THIEBOT, Jean-Luc POUILLE Luc BELMONT, Dominique BEGAULT. <u>Etaient excusés et avaient donné pouvoir :</u> Emmanuel PORCQ et avait donné pouvoir à Patrick THIBOUT, Tristan DUVAL et avait donné pouvoir à Anne-Marie DEPAIGNE.
Nombre de membres en exercice : 12	
Présents : 9	
Représentés : 2	
Votes	
Pour : /	
Contre : /	
Abstention(s) : /	

SIVU-08-20062025 - EXERCICE 2025 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

A l'identique de l'année dernière, le conseil syndical lors de sa séance du 10 mars 2025 a voté le budget primitif 2025 avec un emprunt d'équilibre de 15 806,75 €. La clôture de l'exercice 2024 permet de supprimer le supprimer, d'affecter les résultats et d'ajuster les comptes dans les sections fonctionnement et investissement.

Le budget supplémentaire va permettre de répartir le résultat de 142 975,65 € de la façon suivante :

- De réaliser un ajustement dans le chapitre 65 pour payer une facture permettant la dématérialisation des maquettes à la préfecture pour 2 000 € HT. Cette dépense n'ayant pas été payée l'année dernière ;
- D'affecter le résultat au déficit d'investissement pour 111 698,77 € ;
- De supprimer l'emprunt de 15 806,75 € ;
- De rajouter 13 470,13 € de dépenses d'investissement pour réaliser notamment un escalier plus solide à l'extérieur du bâtiment donnant sur les bureaux.

Ce budget supplémentaire modifie la situation budgétaire de la façon suivante :

SIVU DU GOLF CABOURG VARAVILLE						
FONCTIONNEMENT		BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025	BS	Total budget
dépenses	011 Charges à caractère général	28 059,89	22 798,13	14 366,00	-	14 366,00
	012 Charges de personnel et frais assimilés					
	014 Atténuations de produits					
	65 Autres charges de gestion courante	1 300,00			2 000,00	2 000,00
	66 Charges financières	16 992,16	16 991,80	15 168,75	-	15 168,75
	67 Charges exceptionnelles					
	68 Dotations aux amortiss. & aux provisions					
	022 Dépenses imprévues					
	023 Virement à la section d'investissement	135 600,00		52 336,25	16 798,88	69 135,13
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	1 817,00	1 817,00	1 817,00	12 478,00	14 295,00
TOTAL		183 769,05	41 606,93	83 688,00	31 276,88	114 964,88
recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté	74 418,05			31 276,88	31 276,88
	013 Atténuations de charges					
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)					
	70 Produits des services et du domaine					
	73 Impôts et taxes					
	74 Dotations, subventions et participations	7 351,00		7 465,00	-	7 465,00
	75 Autres produits de gestion courante	102 000,00	110 164,53	76 223,00	-	76 223,00
	76 Produits financiers					
	77 Produits exceptionnels					
	78 Reprises sur amortissements et provisions					
TOTAL		183 769,05	110 164,53	83 688,00	31 276,88	114 964,88
résultat		0,00	68 557,60	0,00	0,00	0,00

INVESTISSEMENT		BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025	BS	Total budget
dépenses	001 Solde d'exécution section invest. repor.	5 199,41			111 698,77	111 698,77
	020 Dépenses imprévues					
	040 Opér.ordre de section à section (INV)					
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV					
	10 Dotations,fonds divers et réserves					
	13 Subventions d'investissement					
	16 Emprunts et dettes assimilées	40 540,00	40 539,52	42 360,00	-	42 360,00
	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES					
	20 Immobilisations incorporelles				13 470,13	13 470,13
	21 Immobilisations corporelles				-	27 600,00
	23 Immobilisations en cours	96 877,00	72 976,25	27 600,00		
	27 Autres immobilisations financières					
TOTAL		142 616,41	113 515,77	69 960,00	125 168,90	195 128,90
recettes	001 Solde d'exécution section invest. repor.					
	021 Virement de la section de fonctionnement	135 600,00		52 336,25	16 798,88	69 135,13
	024 CESSIONS					
	040 Opér.ordre de section à section (INV)	1 817,00	1 817,00	1 817,00	12 478,00	14 295,00
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV					
	10 Dotations,fonds divers et réserves	5 199,41	5 199,41		111 698,77	111 698,77
	13 Subventions d'investissement					
	16 Emprunts et dettes assimilées			15 806,75	- 15 806,75	
	27 Autres immobilisations financières					
TOTAL		142 616,41	7 016,41	69 960,00	125 168,90	195 128,90
résultat		0,00	-106 499,36	0,00	0,00	0,00

	Fonctionnement	Investissement	
dépenses BP 2023	183 769,05	142 616,41	
recettes BP 2023	183 769,05	142 616,41	
dépenses CA 2023	41 606,93	113 515,77	
recettes CA 2023	110 164,53	7 016,41	
résultat CA 2023 (réalisations de l'exercice)	68 557,60	-106 499,36	
			résultat de l'exercice
			-37 941,76

reports n-1	74 418,05	-5 199,41	69 218,64
Résultat total	142 975,65	-111 698,77	
RAR dépenses			
RAR recettes			
Résultat (dont RAR)	142 975,65	-111 698,77	
			résultat global
			31 276,88

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-60 et L.5212-1 à L.5212-34,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023,

VU le compte administratif de l'exercice 2023,

APRES avoir entendu et approuvé l'affectation du résultat,

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget supplémentaire de l'exercice 2025 d'un montant de 156 445,78 €, comme suit :

Section de fonctionnement : 31 276,88 €

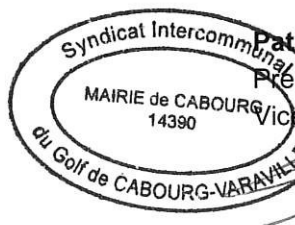
Section d'investissement : 125 168,90 €

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	+	-
			<i>Fonctionnement</i>		
			<i>Recettes</i>		
002	002		résultat reporté	31 276,88	
total recettes				31 276,88	0,00
			<i>Fonctionnement</i>		
			<i>Dépenses</i>		
65	65818		logiciel sur internet	2 000,00	
023	023		virement à la section investissement	16 798,88	
042	6811		amortissement	12 478,00	
total dépenses				31 276,88	0,00
			<i>Investissement</i>		
			<i>Dépenses</i>		
001	001		résultat reporté n-1	111 698,77	
21	21351		installation sur bâtiment	13 470,13	
total dépenses				125 168,90	0,00
			<i>Investissement</i>		
			<i>Recettes</i>		
10	1068		affectation du résultat	111 698,77	
16	1641		emprunt		15 806,75
021	021		virement de la section fonctionnement	16 798,88	
040	281351		amortissement installation construction	12 478,00	
				140 975,65	15 806,75
			125 168,90		

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Des délibérations du Syndicat Intercommunal du Golf Cabourg-Varaville


Patrick THIBOUT
 Président de séance
 Vice-Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.